



Projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030



une lutte antitabac
efficace en action



F C T C

CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

S E C R É T A R I A T



Depuis 2016, le projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030 (projet **FCTC 2030**) fournit un financement catalytique et une assistance technique essentielle à l'appui de la lutte antitabac au niveau national dans plus de 30 pays. Tant de choses ont été accomplies au cours de ces neuf années, et tant d'autres pourraient encore être réalisées avec des financements supplémentaires jusqu'en 2030 et au-delà.

— **Andrew Black**

Secrétariat de la Convention-cadre
de l'OMS pour la lutte antitabac

Pour- quoi la

lutte antitabac est-elle si importante ?

Le tabac a des conséquences sanitaires dramatiques dans le monde entier : il tue jusqu'à la moitié des personnes qui en consomment et qui n'arrêtent pas, ce qui fait plus de 7 millions de décès par an. Selon un récent rapport de l'OMS sur les tendances mondiales du tabagisme, en 2024, on comptait 1,2 milliard de consommateurs et consommatrices, qui vivent dans leur immense majorité dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Outre les maladies non transmissibles comme le cancer du poumon, les fumeurs et fumeuses sont plus vulnérables aux maladies infectieuses : le tabagisme réduit l'efficacité des médicaments contre le VIH et augmente la sensibilité aux complications de certaines maladies, comme la tuberculose et la maladie à coronavirus (COVID-19).

Les répercussions indirectes de la consommation de tabac sont insidieuses,

et vont même bien au-delà des effets dévastateurs de la fumée secondaire. L'argent qui est consacré au tabac aurait pu servir à acheter de la nourriture, à continuer d'envoyer les enfants à l'école ou à accéder à des soins de santé. Les mégots de cigarettes sont une source majeure de déchets touchant l'environnement. Et surtout, la consommation de tabac nuit aux économies nationales : rien qu'en 2022, les pertes sociales et économiques qu'elle a provoquées se sont chiffrées à 1700 milliards de dollars des États-Unis – soit l'équivalent de 1,7 % du produit intérieur brut mondial.

La lutte antitabac s'attaque à cette vaste crise sanitaire pourtant totalement évitable. Elle peut sauver des millions de vies et bénéficier aux générations futures.



Qu'est-ce que

le projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030 (projet FCTC 2030) ?

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (ou Convention-cadre de l'OMS) est entrée en vigueur il y a vingt ans, en 2005. Il s'agissait du tout premier traité international portant sur une question de santé spécifique. C'est un appel urgent aux gouvernements de tous les pays pour qu'ils prennent des mesures fortes et durables afin de faire reculer la consommation de tabac. Depuis, dans de nombreux pays, les défis de la lutte antitabac se sont toutefois révélés impossibles à relever face à l'ingérence croissante de l'industrie du tabac et à la diminution des ressources au niveau national. Et 2030 est une année importante pour la santé mondiale et le développement : c'est la date à laquelle les objectifs de

développement durable – que tous les gouvernements se sont engagés à atteindre – doivent être réalisés, y compris une cible spécifique visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS.

Lancé en 2016, ce projet pionnier a bénéficié d'un financement initial sur cinq ans accordé par le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avant d'être prolongé jusqu'en 2026. Ce projet a permis de catalyser, de façon énergique et efficace, l'action au niveau national. Son rapport qualité-prix est exceptionnel, car il améliore la santé de la population et renforce le développement économique.





Qui

contribue à la réussite du projet FCTC 2030 ?

Les partenariats sont au cœur du projet. Ce dernier est administré par le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, une entité hébergée au Siège de l'Organisation mondiale de la Santé à Genève (Suisse). À ce jour, la majorité de ses financements provient des gouvernements du Royaume-Uni, de la Norvège et de l'Australie. Il est essentiel de collaborer étroitement avec les

gouvernements nationaux qui participent au projet si l'on veut comprendre le contexte et les besoins de chaque pays – en d'autres termes, comment orienter au mieux les ressources pour qu'elles aient le plus grand impact sur l'amélioration de la qualité de vie. Les programmes sont également mis en œuvre par les gouvernements, et font régulièrement l'objet de rapports sur les progrès accomplis.

En quoi

le projet FCTC 2030 est-il déterminant ?

À ce jour, plus de 30 pays dans les six régions de l'OMS bénéficient directement de l'appui offert par le projet. Les gouvernements des pays pouvant prétendre à recevoir une aide publique au développement sont encouragés à en faire la demande. Après une évaluation initiale des besoins, ils reçoivent une assistance technique intensive et/ou un soutien au renforcement des capacités.

L'impact du projet va au-delà des pays bénéficiaires eux-mêmes. Certains sont désormais devenus des leaders dans le domaine des politiques de lutte antitabac, témoignant de leurs succès auprès des pays de leur région et du monde entier. Le financement du projet FCTC 2030 est également consacré à l'établissement d'un ensemble de « biens publics mondiaux » sur la lutte antitabac, qui prennent la forme d'outils et d'autres ressources applicables dans le monde entier.

Pays participant au projet FCTC 2030

Phase 1

Cabo Verde
Cambodge
Tchad
Colombie
Égypte
El Salvador
Géorgie
Jordanie
Madagascar
Myanmar
Népal
Samoa
Sierra Leone
Sri Lanka
Zambie

Phase 2

Arménie
Costa Rica
Eswatini
Fidji
République
démocratique populaire
lao
Mozambique
Serbie
Suriname
Tunisie

Phase 3

Bhoutan
Burkina Faso
Ghana
Iran (République
islamique d')
Mongolie
Monténégro
Panama
Timor-Leste
République-Unie de
Tanzanie

bénéfices le projet FCTC 2030 apporte-t-il à la lutte antitabac dans les pays ?

Le projet se concentre sur cinq domaines prioritaires, chacun s'appuyant sur les exigences énoncées à l'article 5 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Il peut apporter un appui dans certains ou dans tous ces domaines, en fonction des priorités nationales.

■ Mise en place d'une bonne gouvernance

Il s'agit notamment d'élaborer une nouvelle politique nationale et une nouvelle législation en matière de lutte antitabac (notamment dans le cadre de la stratégie de développement économique), d'améliorer la collecte de données et de renforcer les capacités d'application.

■ Renforcement de la taxation des produits du tabac

Dans de nombreux pays, les taxes sur le tabac sont inférieures au niveau recommandé par la Convention-cadre de l'OMS, si bien qu'une aide est fournie pour mettre en place ou renforcer le système fiscal. Dans certains cas, les recettes collectées sont réservées à l'amélioration de la couverture sanitaire universelle, ce qui procure un double dividende pour la santé.

■ Création d'espaces sans fumée

Dans ce domaine d'intervention, des lois ont été élaborées pour interdire de fumer dans les lieux publics, y compris sur les lieux de travail et dans les transports publics.

■ Introduction de mises en garde sanitaires sur les emballages des produits du tabac

Dans certains pays, ce dispositif a consisté à concevoir des mises en garde sanitaires ;

dans d'autres, il a également conduit à l'obligation d'emballage neutre pour les produits du tabac, ce qui est considéré comme une pratique exemplaire.

■ Renforcement des restrictions en matière de promotion et de vente

Ces mesures comprennent la réglementation de la vente de tabac, notamment aux enfants (accompagnée d'activités visant à renforcer la mise en conformité, comme la signalisation), et l'interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage.

L'un des avantages de ce projet est qu'il permet aux pays de lutter contre l'épidémie de tabagisme par une approche multisectorielle. La collaboration renforce le dialogue entre les ministères et les secteurs sur la meilleure façon de faire reculer la consommation de tabac et elle contribue également à contrer l'ingérence de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques et l'application de la législation.

Le projet montre que même des investissements relativement modestes dans les efforts de lutte antitabac d'un pays peuvent faire une différence tangible – et les gouvernements n'ont aucun doute sur ses avantages.

« Grâce aux multiples soutiens que vous lui avez apportés, le Tchad est aujourd'hui cité en exemple dans la Région africaine de l'OMS en matière de lutte antitabac. »

– Ministre de la santé publique, Tchad

« Le projet pour la Convention-cadre de l'OMS à l'horizon 2030 a été extrêmement utile pour lancer les travaux sur la lutte antitabac de manière très intensive, mais aussi pour saisir l'occasion ! » – Cheffe du groupe de lutte antitabac, Centre national géorgien pour la lutte contre les maladies et pour la santé publique

« Le projet FCTC 2030 est vital pour que des pays comme le nôtre promeuvent leurs politiques et leur mise en œuvre. C'est grâce à son soutien et à l'aide que nous recevons que nous pouvons prendre des mesures efficaces pour combattre cette crise. »

– Directeur, Santé internationale, Unité de planification du développement en gestion, Ministère de la Santé, Sri Lanka

« Le projet FCTC 2030 apporte un soutien considérable au Suriname en fournissant une assistance technique et stratégique visant à renforcer les lois antitabac, à élaborer une stratégie nationale globale et à mettre en œuvre des mesures d'un bon rapport coût-efficacité qui devraient permettre de sauver des vies, de réduire les coûts des soins de santé et d'éviter plus d'un milliard de dollars surinamiens de pertes économiques sur 15 ans. » – Directeur de la Santé, Suriname

« L'Eswatini exprime sa profonde gratitude au Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac pour son soutien précieux dans la promotion des efforts de lutte antitabac. Grâce à ce soutien, le pays a élaboré un argumentaire d'investissement, mis en place un Mécanisme national de coordination et est en train de modifier la loi sur les produits du tabac de 2013 afin de renforcer les politiques de santé publique. Ces efforts contribuent grandement à protéger la population contre les effets nocifs du tabac et à promouvoir un avenir plus sain. L'Eswatini se réjouit de poursuivre sa collaboration avec le projet FCTC 2030 pour atteindre les objectifs à long terme de lutte antitabac. » – Directrice des services de santé au Ministère de la santé, Eswatini

« Grâce au Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac par le biais du projet FCTC 2030, les Balkans occidentaux, sous la direction du Monténégro, se sont rassemblés autour d'un engagement commun à lutter contre le commerce illicite du tabac – renforcer les économies, protéger la santé publique et faire progresser les objectifs d'intégration de la région dans l'UE. » – Ministre des finances, Monténégro

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://fctc.who.int/convention/development-assistance/fctc-2030>

**Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS
pour la lutte antitabac**

Adresse : Avenue Appia 20, 1211 Genève 27, Suisse
Tél. : +41 22 791 50 43
Courriel : fctcsecretariat@who.int
Site web : fctc.who.int



F C T C
CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

S E C R É T A R I A T